

Le projet pédagogique de la formation d'éducateur spécialisé s'inscrit dans le projet pédagogique général de l'IFTS, qui le structure.

➔ Textes réglementaires

Le projet pédagogique de la formation d'éducateur spécialisé est élaboré en référence à :

- [Décret no 2018-734 du 22 août 2018](#) relatif aux formations et diplômes du travail social
- [Arrêté du 22 août 2018](#) relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- [Arrêté du 22 août 2018](#) relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et ses annexes.

Le référentiel de la formation d'éducateur spécialisé est constitué de quatre domaines de formation:

- ↗ DF 1 : La relation éducative spécialisée.
- ↗ DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé.
- ↗ DF 3 : Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle.
- ↗ DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « *initiation à la méthode de recherche* ».

➔ Un « socle commun » du travailleur social

Faire du socle commun une condition de transformation de l'intervention sociale : former pour l'avenir, des travailleurs sociaux capables de travailler de manière pluridisciplinaire, en inter-professionnalité, pour appréhender les situations complexes et être un appui à l'inclusion sociale des personnes concernées.

C'est pourquoi, à l'IFTS, le socle commun représentera environ 55 % du temps pour les 3 formations : éducateur spécialisé, assistant de service social et éducateur de jeunes enfants. Pour cela nous avons choisi de :

- ✓ *Penser les fondamentaux nécessaires à la pratique des professionnels en travail social en identifiant en lien avec les référentiels d'activités et de compétences, quels que soient les champs d'intervention, les compétences à acquérir et les connaissances nécessaires.*
- ✓ *Penser des modalités pédagogiques qui permettent la confrontation entre étudiants des différentes formations. Ce sera autant d'espaces de construction du socle commun et de formalisation de l'identité du travailleur social.*

La prise en compte des principes fondateurs issus de la définition du travail social (Art. D. 142-1-1. CASF) permet de renforcer l'intérêt du socle commun, le travailleur social étant en situation de pouvoir intervenir sur des champs différents, dans des contextes et positionnements variables, mais tous portés par une préoccupation centrale et des principes présentés dans la définition tels que :

- ✓ *L'émancipation des personnes.*
- ✓ *L'accès à l'autonomie.*

- ✓ *La protection des personnes.*
- ✓ *La participation des personnes.*
- ✓ *Le développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.*
- ✓ *La valorisation des savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.*
- ✓ *La co construction des réponses à leurs besoins.*
- ✓ *L'inscription du travail social sur des territoires où il est partie prenante du développement social.*

Il s'agit donc de développer des compétences qui renvoient aux postures professionnelles et de s'approprier des connaissances qui fondent ces postures.

Ces compétences ont été cataloguées dans trois registres.

➔ **Un socle commun de compétences au niveau licence : Trois registres**

↗ **Compétences éthiques et de positionnement professionnel (R1) :** savoir-faire et savoirs basés sur le respect des personnes et leurs droits)

↗ **Compétences techniques en intervention sociale (R2) :** savoirs et savoir-faire d'intervention (intervention individuelle/collective, mobilisation des ressources, diagnostic de situation/de territoire, méthodologie de projet, co-construction de projets...)

↗ **Compétences transversales (R3) :** génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles. Elles sont par nature transférables.

➔ **L'articulation de la construction de l'identité professionnelle du travailleur social avec les trois registres**

La détermination des étapes de construction de l'identité commune des travailleurs sociaux à partir des registres de compétence, passe par l'identification :

- ✓ *Des besoins des personnes concernées.*
- ✓ *Des attentes des employeurs.*
- ✓ *Des compétences attendues à l'issue de la formation.*

Pour inscrire cela dans un parcours nous avons élaboré une **fonction « liante »** prenant appui sur deux types de groupes:

↗ **Les Groupes de Réflexion de d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GRAPP).** Ces groupes permettront aux étudiants de réfléchir et de réinterroger leurs pratiques pendant les périodes de professionnalisation (stages) mais aussi pendant les périodes de formation théorique à l'IFTS.

↗ **Les Groupes de Suivi Professionnalisation et Réflexivité (GSPR)** Ces groupes permettront le suivi de l'orientation et de la professionnalisation de l'étudiant pour penser et orienter sa propre formation. Ce suivi peut se faire en présentiel ou à distance notamment en utilisant des outils collaboratifs numériques tels que la classe virtuelle. Les GSPR sont placés sous la direction scientifique de l'Entité Recherche Action (ERA) en lien avec les formateurs qui suivront ces groupes afin d'articuler professionnalisation et réflexivité.

- ✓ **Pour les semestres 1, 2 3 et 4,** ce groupe favorise l'analyse des expériences et permet de révéler les savoirs pratiques et les liens avec les connaissances d'où ils puisent leurs sources. Il repose sur la coopération et la réciprocité formatrice. C'est un espace d'alternance. L'hybridation des formations avec du non présentiel doit également permettre de l'animation collective, y compris pendant les périodes de professionnalisation en associant les formateurs de terrain. Ce groupe aura aussi pour objectif de permettre aux étudiants de prendre de la distance par rapport à leurs représentations et de s'inscrire de faite dans la démarche réflexive de la recherche (construction d'une problématique, d'hypothèse de recherche...)

- ✓ *Pour les semestres 5 et 6* le GSPR est placé sous la direction scientifique de l'entité Recherche Action (ERA). Il s'agit d'articuler expériences, savoirs pratiques et les connaissances auxquelles ils se réfèrent afin de produire une démarche réflexive. A ce stade les expériences professionnelles et les questions qu'elles suggèrent constituent sujets et hypothèses de recherche. Cette démarche est accompagnée par des professionnels et des chercheurs qui apportent un étayage scientifique et méthodologique (démarche, méthode et outils de recherche) articulée avec les accompagnements à l'élaboration du mémoire qui seront précisés par la suite.

In fine, le parcours de formation professionnalisant se construira en 6 étapes sur les 6 semestres. Ces étapes représentent les piliers de la construction de l'identité professionnelle.

Le parcours peut être synthétisé de la façon suivante :

Semestre	Suivi	Identité (pilier) R1	Techniques et modalités d'intervention R2	Publics/contextes d'intervention R1/R2	Compétences transversales R3
S1	GSPR	L'éthique	L'observation La bientraitance	La vulnérabilité	Langues
S2	GSPR	Le positionnement professionnel	La démarche projet L'équipe La coopération avec l'environnement	Les ressources des personnes concernées La capacité Les personnes en situation de handicap	Numérique
S3	GSPR	Participation et citoyenneté	Action collective Diagnostic de territoire	Inclusion modèle SOIF Exclusion La diversité L'interculturalité	
S3	GSPR	Droit, politiques publiques et pratiques concrètes.	De la posture au dispositif : accompagner !	Protection de l'enfance TS et psychiatrie Les approches et comparaisons européennes et internationales	
S4	GSPR	Praticien réflexif	Séminaire de recherche : les étudiants pourraient présenter leur projet de mémoire. Techniques de recherche Réflexivité et pratique professionnelle.	La recherche-action : objets ou sujets de recherche ? La dimension réflexive face à l'institution, à la relation d'accompagnement, à l'environnement social et politique	Compétences informationnelles
S5/S6	GSPR	Intervention sociale	Professionnel en devenir et avenir du travail social	Professionnalisation Identité professionnelle	

➔ L'approche spécifique à la formation d'éducateur spécialisé

La construction de référentiels professionnels et de compétences, support de toutes les réformes des formations en travail social, est une orientation politique majeure qui répond à la nécessité de « nommer » les compétences requises pour exercer un métier et autoriser la démarche de validation des acquis de l'expérience.

La définition des compétences à acquérir et leur mise en référentiel ne saurait toutefois définir l'exercice réel d'un métier.

Cette démarche, pour rendre visible « l'ossature » du métier ne précise pas les compétences requises à un moment donné afin de conduire une action. En bref, l'action professionnelle n'est pas réductible à l'addition de compétences. La dimension interactionnelle individuelle ou collective nécessite à des degrés divers selon les métiers une capacité de chaque professionnel à mobiliser un ensemble de compétences qui chaque fois se combinent de manière différente.

Si la place de l'éducateur spécialisé au plus près de la personne concernée, constitue une dimension essentielle de la fonction, elle se construit à partir d'actes professionnels clairement identifiés, de l'analyse de la relation éducative, d'une réflexion éthique, d'une connaissance des enjeux juridiques, économiques et territoriaux et d'accompagnement à la conception et conduite de projet.

Les profondes évolutions du contexte social, économique et politico-administratif français ces quarante dernières années ont des conséquences sur les logiques d'intervention sociale et engendrent un contexte singulier dans lequel s'inscrit le travail social avec des transformations récentes qui se dégagent pour la formation au métier d'éducateur spécialisé.

Le contexte actuel se caractérise par :

- ✓ *Une augmentation de la précarité, avec un chômage important, la diminution des solidarités primaires, le développement des phénomènes de « disqualification sociale » et de « désaffiliation sociale » entraînant une diversification et une hétérogénéité des destinataires de l'action sociale,*
- ✓ *La diminution de la participation aux formes traditionnelles et organisées d'exercice de la citoyenneté et d'action collective et de crise de la démocratie,*
- ✓ *Des questionnements autour de la place des citoyens dans la construction des politiques publiques qui les concernent, et de remise en cause de la pertinence des logiques d'interventions descendantes : le développement des processus de participation s'inscrit dans ce contexte.*

Les transformations rapides et systémiques de l'environnement et des problématiques rencontrées par les personnes vulnérables, nécessitent de nouvelles compétences qui émergent des politiques publiques et légitiment et formalisent les pratiques sur le terrain professionnel.

Ainsi dans la formation apparaissent de nouvelles capacités que nous nous attachons à développer :

- ✓ *Capacité à concevoir un projet d'accompagnement.*
- ✓ *Capacité à co-construire et conduire un projet d'accompagnement.*
- ✓ *Capacité à animer une réunion de travail.*
- ✓ *Capacité à soutenir et accompagner les orientations d'une équipe.*
- ✓ *Capacité à développer des pratiques de développement social.*
- ✓ *Capacité à animer un réseau de professionnels.*
- ✓ *Capacité à rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et à la mise en œuvre des droits fondamentaux.*

Le projet pédagogique, de la formation d'éducateur spécialisé prend en compte à la fois le référentiel de compétence, le référentiel de formation et notre volonté de créer les conditions d'une alternance intégrative.

Ceci nous conduit à définir les orientations suivantes qui structurent la formation:

- ✓ *Développer des compétences permettant de créer les conditions pour l'instauration d'une relation éducative.*
- ✓ *Inscrire les étudiants dans une dynamique « d'aller vers » et d'assurer une présence sociale.*
- ✓ *Apprendre aux étudiants à considérer, prendre en compte la parole des personnes concernées ;*
- ✓ *Initier un travail en alliance avec les personnes concernées.*
- ✓ *Identifier, développer et soutenir les dynamiques collectives.*
- ✓ *Favoriser la construction d'une identité professionnelle.*
- ✓ *Rendre lisible l'action éducative.*
- ✓ *Inscrire la formation dans ses dimensions partenariales et territoriales.*
- ✓ *Induire une réflexion sur l'éthique du métier.*
- ✓ *Développer l'analyse critique et l'ancrage dans l'actualité politique et sociale.*

Le dispositif de formation permet aux personnes en voie directe et aux personnes en situation d'emploi de suivre le même cursus de formation qu'elles effectuent la formation dans sa totalité ou en partie.

Ce choix se fonde sur une logique pédagogique, car nous sommes attachés au sein d'une promotion à la diversité des expériences et des parcours qui contribue à un enrichissement réciproque des personnes en formation; le partage d'expériences favorisant l'ouverture de chacun sur des interrogations plus larges.

➡ **Modalités de communication du projet pédagogique et d'information avant inscription**

L'ensemble du projet pédagogique est disponible sur le site Internet de l'IFTS en téléchargement libre, sans inscription ou création de compte.

Avant le démarrage de la campagne d'admission, en décembre de chaque année, quatre informations collectives sont organisées à l'IFTS. Un temps de présentation (diaporama) est dédié à la présentation des projets pédagogiques.

L'IFTS est présent sur les forums métiers des principaux lycées de l'Isère, et, à cette occasion, communique largement sur les projets pédagogiques des différentes formations. Ces forums sont l'occasion de présenter les projets pédagogiques aux professeurs principaux, chargés du conseil et de l'orientation des élèves.

Tous les ans, avant le démarrage de la campagne « Parcours Sup » l'IFTS organise une Journée Portes Ouvertes au cours de laquelle les projets pédagogiques sont présentés, expliqués et commentés par les responsables des formations, formateurs et étudiants.